

Handicap

Un accompagnement au sport et à la culture

Créé par l'ADAPEI 92, le service « Vie dans la Ville » propose aux personnes handicapées mentales ou psychiques, enfants ou adultes, un accompagnement pour des sorties sportives et culturelles. Cette année, une expérimentation est menée dans cinq villes des Hauts-de-Seine.



© Photos Dreams International

➔ De gauche à droite : Jimmy Mauger, l'accompagnateur, Didier et un moniteur d'escalade.

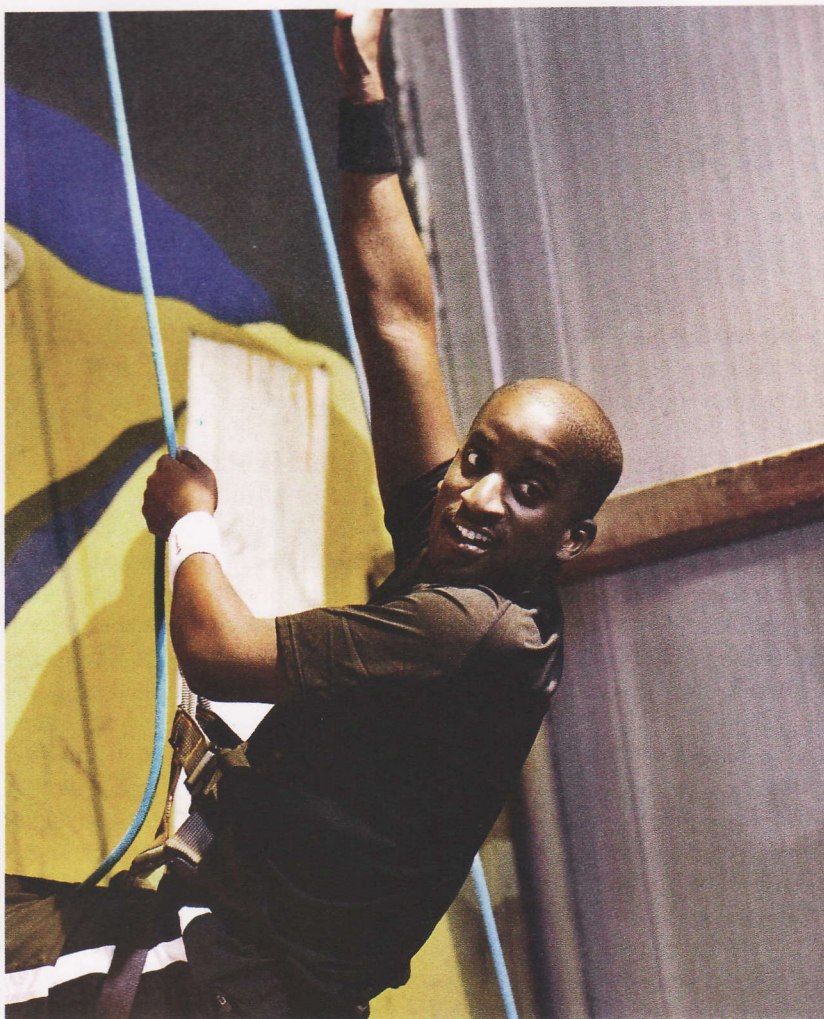
Un jeudi soir de janvier, dans un appartement de Chaville. Didier, 32 ans, en jogging, sac de sport en bandoulière, attend avec impatience Jimmy Mauger, l'accompagnateur qui va l'emmener au cours d'escalade auquel il participe depuis

deux mois. Comme sept autres handicapés mentaux ou psychiques de Chaville et de Nanterre, Didier bénéficie du service « Vie dans la Ville » mis en place par l'ADAPEI 92 (Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales). De même, un adulte de Chaville pratique la batucada, un enfant de 4 ans souffrant de troubles autistiques fait du baby-gym à Nanterre... Des clubs de tennis, d'haltérophilie, de kayak, de judo, de volley, de loisirs créatifs ou encore des piscines sont d'ores et déjà partenaires de ce dispositif, qui s'adresse à tous les handicapés mentaux ou psychiques, quels que soient leur âge et le degré de leur handicap.

C'est fin 2006 que la commission « Prospective » de l'ADAPEI 92, composée de parents et de professionnels, a imaginé le service « Vie dans la Ville ». « S'il y a une obligation d'emploi dans les entreprises, s'il existe des auxiliaires de vie et des CLIS (classes d'intégration scolaire) à l'école, dans le domaine des loisirs, en revanche, rien n'est organisé pour les personnes handicapées mentales », observe Stephen Decam, président de cette commission. « Or les besoins sont là. Car ces personnes se heurtent souvent à deux obstacles : soit elles sont refusées, les structures de sports et de loisirs sollicitées ne disposant pas de personnel formé pour les recevoir, soit,

La démarche

- ➔ **Lancement** : septembre 2008
- ➔ **Partenaires** : CCAS, SIEL Bleu, associations et clubs sportifs et culturels des cinq communes
- ➔ **Budget 2009** : 205 000 € pour 50 à 75 bénéficiaires



► Ravi par l'escalade, Didier veut aussi être accompagné à la piscine.

si elles sont accueillies, elles ne parviennent pas à suivre le groupe et l'animateur ne peut pas leur consacrer plus de temps ; elles se retrouvent rapidement marginalisées. »

Une action par étapes

Première étape : un contrat a été signé avec l'association nationale SIEL Bleu (Sport, initiative et loisirs) qui, spécialisée dans l'enseignement du sport adapté aux personnes handicapées, âgées ou en difficulté, met à disposition des accompagnateurs. Ensuite, l'ADAPEI a contacté plusieurs CCAS (centres communaux d'action sociale) du département. La première convention a été conclue avec celui de Chaville en septembre 2008. Pour assurer la promotion de ce service, un courrier a été envoyé, en partenariat avec la caisse d'allocations familiales, aux 140 familles chavilloises qui bénéficient de prestations pour le handicap. Chaque famille intéressée est invitée à adresser sa demande au CCAS, lequel la transmet à l'ADAPEI qui étudie sa faisabilité et se charge de trouver un club dans la ville. En janvier 2009, Nanterre a rejoint le dispositif. Dans cette grande ville de

90 000 habitants, seuls les moins de 20 ans peuvent, pour l'instant, bénéficier du service. L'ADAPEI 92 préfère agir par étapes dans cette phase de lancement.

Petits apprentissages et grands défis

Retour à Chaville. Il est 19 h 10. Didier monte dans la voiture de Jimmy Mauger, direction le gymnase où l'association Chaviroc organise ses cours d'escalade. « Dès que cela est possible, l'accompagnateur et la personne prennent les transports en commun pour apprendre à utiliser le bus », explique Yves Tannou, chef de projets à l'ADAPEI 92 et responsable du service « Vie dans la Ville ». « Ces sorties sont toujours l'occasion de réaliser de petits apprentissages ». Mais le soir, faute de bus à Chaville, c'est la voiture qui est utilisée.

Aujourd'hui, c'est la septième séance pour Didier. Dans le gymnase, au pied d'une série de « voies » d'escalade, une trentaine de personnes attendent le début de la pratique. « Au départ, Didier était impressionné par le monde... et par la hauteur. En effet, il avait le vertige ! » confie Jimmy Mauger. « Il avait le plus grand mal à descendre les escaliers... Aujourd'hui, Didier a surmonté sa peur. C'est un grand progrès permis par la pratique de l'escalade. » Diplômé en STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives), Jimmy Mauger, qui travaille pour le compte de SIEL Bleu, est aussi titulaire d'une licence APA (Activité physique adaptée).

► Un dispositif à pérenniser

Au cours du premier trimestre 2009, les CCAS de Clichy-la-Garenne, Antony et Issy-les-Moulineaux vont rejoindre le dispositif. Afin de faire connaître le service, une communication a été réalisée dans le magazine du conseil général et les journaux municipaux ; des plaquettes ont été distribuées dans les cabinets médicaux, les CCAS, etc. Le conseil général, la CAF, la direction départementale de la jeunesse et des sports et la maison départementale des personnes handicapées se chargent aussi de relayer l'information. Dans quelques mois, une fois passée la phase de lancement, des accompagnements en binôme (un accompagnateur pour deux personnes handicapées) seront proposés. L'ADAPEI compte sur un effet de « volume » pour rentrer dans ses fonds et développer le service. Car si elle a bénéficié de financements lors du lancement – issus de fondations privées et de grandes entreprises comme la BNP Paribas Banque Privée –, ceux-ci ne sont pas pérennes. Elle espère obtenir une subvention de la part du conseil général. L'heure d'accompagnement revient, une fois les aides du CCAS et de la CAF déduites, à 3,50 € pour les familles et coûte environ 40 € à l'ADAPEI 92.

En 2011, si elle se révèle concluante, l'expérimentation pourrait être étendue à toutes les villes du département.

➤ Quelques échauffements, puis en piste. « Assuré » par Jimmy au sol, Didier se lance à l'assaut d'une première voie d'escalade. « Pousse sur ta jambe côté blanc ! », conseille parfois Jimmy. Didier ayant du mal à dissocier la droite de la gauche, l'accompagnateur lui a fourni deux « poignets » en mousse, l'un blanc, l'autre noir, pour l'aider à distinguer les deux côtés.

Intégration et adaptation

Pour autant, l'accompagnateur ne se substitue pas à l'animateur. Il est là pour aider la personne handicapée à pratiquer l'activité, lui préciser les

consignes mais aussi faciliter son intégration dans le groupe. « Dans la convention que nous signons avec les clubs, nous insistons sur le fait que la personne doit être intégrée avec les autres participants, explique Yves Tannou. En effet, ces personnes se trouvent la plupart du temps à leur domicile ou dans des structures d'accueil spécialisées ; elles n'ont que très peu de contacts avec le milieu ordinaire. Ces moments d'activité sont donc très importants. »

Pas question pour elles de « rester sur la touche » ou d'être marginalisées. Mais cela requiert aussi des efforts de la part du binôme personne handicapée-accompagnateur. « Au début, il a fallu aller vers les autres, ce qui n'était pas évident pour Didier, raconte Jimmy Mauger. Mais certains membres du club nous ont aidés en venant spontanément vers nous. » Ainsi, tous les jeudis, un « ancien » de l'association, bien rodé à l'escalade, se propose pour aider Didier à grimper.

Ce soir-là, c'est Philippe, trésorier de Chaviroc, qui accompagne notre apprenti escaladeur qui, pour sa troisième ascension, n'a pas choisi une voie facile. Philippe grimpe sur une voie parallèle et indique à Didier, au fur et à mesure, les « prises » les plus faciles à saisir. Une fois qu'il a atteint le sommet, Didier se laisse glisser sur la corde et revient à terre. Essoufflé mais heureux, il serre la main de Philippe et de Jimmy avec gratitude.

Un moment d'échange

Au-delà du sport, ces moments sont l'occasion d'un échange. Pendant la pause, Didier va chercher dans son sac le magazine de football qu'il a eu pour Noël – sa passion – pour le montrer à son accompagnateur. Lui qui n'avait pas fait de sport en club depuis de nombreuses années, est ravi. Il souhaite maintenant aller à la piscine régulièrement. Comme il travaille dans un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) tous les jours jusqu'à 18 heures, ces sorties ne pourraient avoir lieu que le samedi. Didier n'est pas le seul à demander un accompagnement le week-end : les requêtes

en ce sens sont nombreuses. Mais le contrat entre l'ADAPEI et SIEL Bleu court du lundi au vendredi.

Des bénévoles pour le samedi

Aussi l'ADAPEI constitue-t-elle actuellement une équipe d'accompagnateurs bénévoles pour le week-end. « Nous travaillons avec Espace Bénévolat et l'université STAPS de Nanterre, précise Yves Tannou. Sur le site Internet d'Espace Bénévolat, les candidats mettent leur CV en ligne, ce qui nous permet d'opérer une présélection de ceux ayant déjà travaillé avec des personnes handicapées mentales. De plus, un des établissements adhérant à l'ADAPEI a accepté de faire des essais avec les candidats et de leur expliquer quelques règles de base. La première crainte des parents est que les accompagnateurs ne soient pas bien formés pour travailler avec les personnes handicapées mentales. Aussi nous devons faire au mieux dans ce domaine. » Cela dit, par sécurité, seules les personnes touchées par un handicap léger se verront proposer une activité le samedi avec un accompagnateur bénévole.

Un déploiement national ?

L'ADAPEI 92 souhaite faire profiter d'autres associations départementales de son expérience. « Nous envisageons de réaliser un guide sur le dispositif "Vie dans la Ville". Et avec l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales), nous réfléchissons à un mode de levée de fonds, au niveau national, pour permettre de financer ce service », conclut Yves Tannou. Opération à suivre. ■

Nathalie Da Cruz

Ce qu'ils en pensent

« Ce dispositif permet aux personnes valides de porter un autre regard sur le handicap mental au quotidien. »

Yves Tannou

« Dans le domaine des loisirs, rien n'est organisé pour les personnes handicapées mentales.

Or, les besoins sont là. »

Stéphen Decam

« Il s'agit d'encourager et de mettre en confiance la personne handicapée. »

Jimmy Mauger